

Appui financier : cancer et fertilité



Quelles sont les options à
l'Île-du-Prince-Édouard?
(Î.-P.-É.)





Ce feuillet d'information présente :

- **Les coûts estimés liés à la préservation de la fertilité**
- **Les cliniques de fertilité accessibles aux Insulaires**
- **Les programmes de financement appuyant la préservation de la fertilité à l'échelle provinciale et nationale**

Ce document vous fournira des renseignements sur les cliniques de fertilité, les coûts estimés de la préservation de la fertilité et les options de financement pour préserver votre fertilité.

La fertilité, c'est la capacité d'avoir des enfants biologiques.

Votre vécu, vos valeurs et vos préférences en matière de santé sexuelle et reproductive sont importants.

Votre équipe médicale vous expliquera votre diagnostic, votre traitement et les risques possibles pour votre fertilité. Elle pourra aussi vous diriger vers une ou un spécialiste en fertilité afin d'examiner vos options.



Coûts estimés liés à la préservation de la fertilité

Remarque : Les coûts indiqués ci dessous sont des estimations basées sur l'information disponible dans les provinces de l'Atlantique en février 2026. Les frais réels peuvent varier selon la clinique choisie. **Plusieurs frais peuvent s'appliquer** au cours d'un traitement de fertilité. Par exemple, un cycle de fécondation in vitro (FIV) peut coûter entre 10 000 \$ et 17 000 \$.

Description des frais	Frais à payer
Frais annuels d'entreposage	475 \$ à 520 \$
Congélation du sperme et première année d'entreposage	430 \$ à 835 \$
Prélèvement et congélation des ovules	6 105 \$
Cryoconservation du tissu ovarien	4 150 \$
Aspiration chirurgicale du sperme (PESA, TESA ou micro-TESE) et première année d'entreposage	3 760 \$ à 8 228 \$
Cryoconservation du tissu testiculaire	2 200 \$
Cycle de fécondation in vitro (FIV)	6 600 \$ à 9 580 \$
Analyse du sperme	350 \$ à 530 \$



Coûts estimés liés à la préservation de la fertilité

— suite

Si vous ou les membres de votre famille immédiate avez une assurance maladie privée, vérifiez si votre régime prévoit une couverture pour les traitements liés à la fertilité.

Vous pouvez également parler au travailleur social ou au coordonnateur des soins de votre centre de cancérologie pour connaître les autres sources d'aide financière possibles.



Cliniques de fertilité pour les Insulaires

Il n'y a actuellement aucune clinique de fertilité à l'Île du Prince Édouard. Les cliniques les plus proches sont les suivantes :

Atlantic Fertility

213-1535, allée Dresden

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Tél. : 902-404-8600

Télec. : 902-404-8601

Courriel : info@atlanticfertility.ca

atlanticfertility.ca

Conceptia

31, rue Providence, Pavillon Hôtel-Dieu

Moncton (Nouveau-Brunswick)

Tél. : 506-862-4217

Sans frais : 1-866-381-BABY (2229)

Télec. : 506-862-7571

Courriel : info@conceptia.ca

conceptia.ca



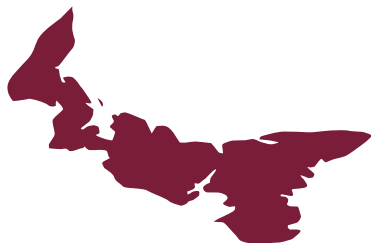
Appui financier : programme de traitement de l'infertilité de l'Île-du-Prince-Édouard

Qu'est-ce que le Programme de financement des traitements de fertilité?

Le Programme de financement des traitements de fertilité offre une aide financière aux résidents admissibles de l'Île-du-Prince-Édouard pour les traitements de fertilité, notamment la fécondation in vitro (FIV), l'insémination intra-utérine (IIU) et les médicaments prescrits connexes.

Vous pourriez être admissible au programme si vous : (1) êtes un résident permanent de l'Île-du-Prince-Édouard, tel que défini dans la Health and Dental Services Cost Assistance Act; et (2) détenez une carte-santé valide de l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans le cadre du programme, les demandeurs admissibles peuvent recevoir une prestation maximale à vie pouvant atteindre 20 000 \$ par ménage. Le financement n'est pas fondé sur le revenu.



Appui financier : programme de traitement de l'infertilité de l'Île-du-Prince-Édouard

— suite

Les fonds sont accessibles au fur et à mesure que les dépenses admissibles sont engagées après l'approbation et l'inscription du demandeur au programme.

Les dépenses admissibles comprennent, entre autres : les traitements de fertilité liés à la FIV et à l'IIU (y compris les frais de consultation initiale) effectués dans une clinique de fertilité au Canada, et les médicaments prescrits associés aux procédures de FIV ou d'IIU.

Les dépenses non couvertes comprennent, entre autres : l'entreposage des ovules ou des spermatozoïdes; l'inversion d'une vasectomie ou d'une ligature des trompes; les frais de déplacement et d'hébergement; les traitements effectués à l'extérieur du Canada.

Comment communiquer avec le programme?

Courriel : fertilitysupportprogram@gov.pe.ca

Où puis-je trouver plus d'information?

Balayer le code QR :



Appui financier : programme national Power of Hope de Fertile Future

Qu'est-ce que le programme Power of Hope de Fertile Future?

Fertile Future est un organisme canadien sans but lucratif qui offre de l'information et des services de soutien aux personnes atteintes de cancer ainsi qu'aux professionnels en oncologie.

- Power of Hope est un programme de réduction des coûts destiné aux personnes qui souhaitent recourir à l'entreposage du sperme ou à la préservation des ovules ou des embryons.
- Fertile Future travaille en partenariat avec des cliniques de fertilité partout au Canada afin d'améliorer l'accès aux services de préservation de la fertilité pour les personnes atteintes de cancer.



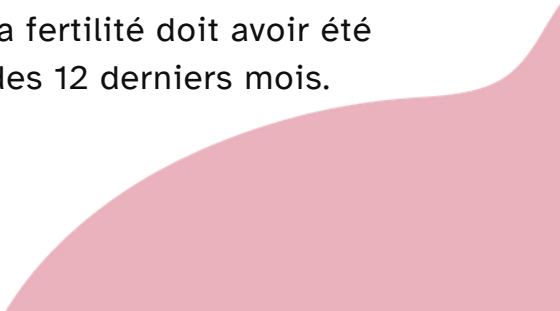


Appui financier : programme national Power of Hope de Fertile Future

— suite

Qui est admissible?

Pour être admissible à la réduction des coûts, toutes les conditions suivantes doivent être remplies.

- La clinique de fertilité qui administre le traitement doit participer au programme Power of Hope.
 - Le revenu familial doit être de 50 000 \$ ou moins.
 - L'oncologue doit confirmer que le traitement contre le cancer présente un risque pour la fertilité et que la préservation de la fertilité est jugée sécuritaire et appropriée.
 - La personne doit être âgée de 40 ans ou moins.
 - La personne doit avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.
 - La personne doit détenir une carte-santé provinciale valide.
 - La personne ne doit pas avoir déjà bénéficié du programme Power of Hope.
 - La préservation de la fertilité doit avoir été effectuée au cours des 12 derniers mois.
- 

Appui financier : programme national Power of Hope de Fertile Future

— suite

Quel montant peut être accordé?

Préservation du sperme :

- 350 \$ pour une collecte de sperme (incluant l'analyse, la congélation et une année d'entreposage)

Préservation des ovules ou des embryons :

- Produit pharmaceutique
- Frais maximaux de 4 000 \$ pour le prélèvement des ovules et la cryoconservation des ovules ou des embryons
- Fertile Future peut rembourser jusqu'à 1 000 \$ afin d'aider à couvrir ces services essentiels

Information supplémentaire et coordonnées du programme :

Balayer le code QR ci-dessous.



Notes

[illegible]

**Cette ressource a été élaborée en collaboration
avec des patients et des familles, en
reconnaissant leur expertise et la valeur de leur
expérience vécue.**

Cette ressource a été produite grâce au soutien financier et à la collaboration du Partenariat canadien contre le cancer et de Santé Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ni du Partenariat canadien contre le cancer.

Atlantic Canada Oncofertility désigne le projet d'oncofertilité dirigé par le Réseau d'oncologie et d'hématologie pédiatrique des provinces de l'Atlantique (ROHPPA), avec l'appui de toutes les autorités sanitaires et agences de lutte contre le cancer des provinces de l'Atlantique.

Septembre 2026

Cette information est mise à jour tous les trois ans ou au besoin.

Ce document n'a pas de caractère officiel une fois imprimé.

Pour obtenir l'information la plus à jour, consulter www.apphon-rohppa.com.

